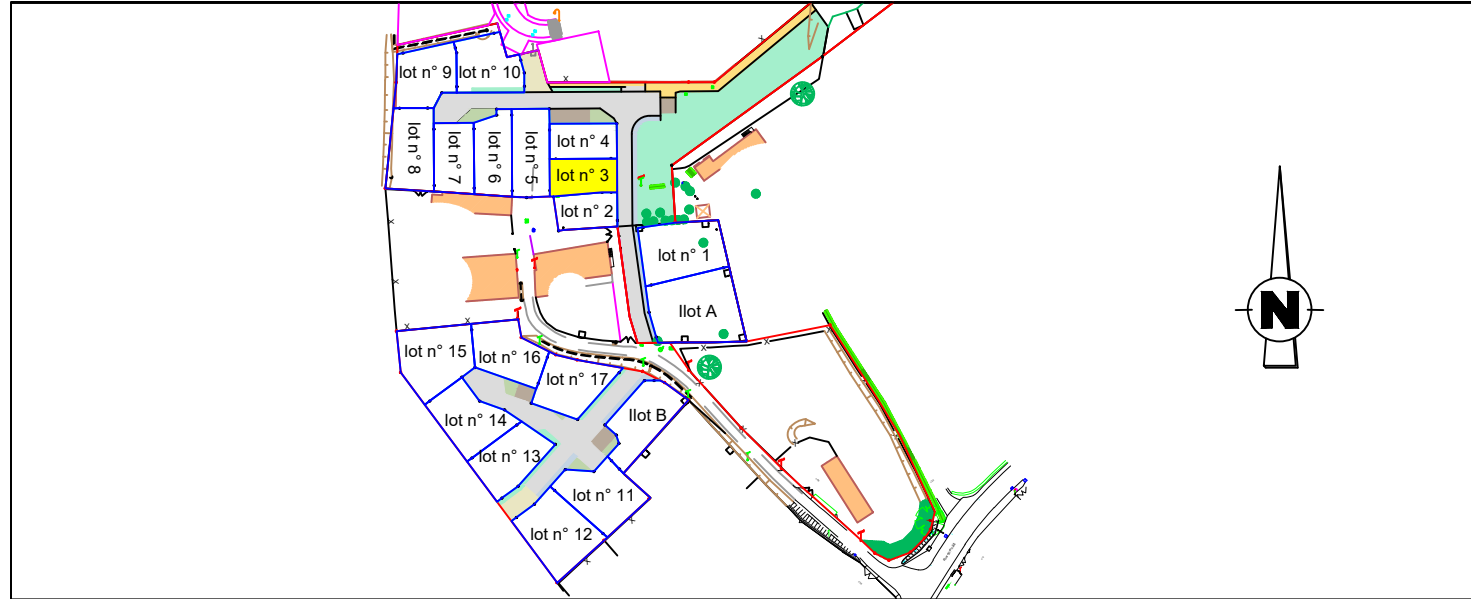


# ROUILLON

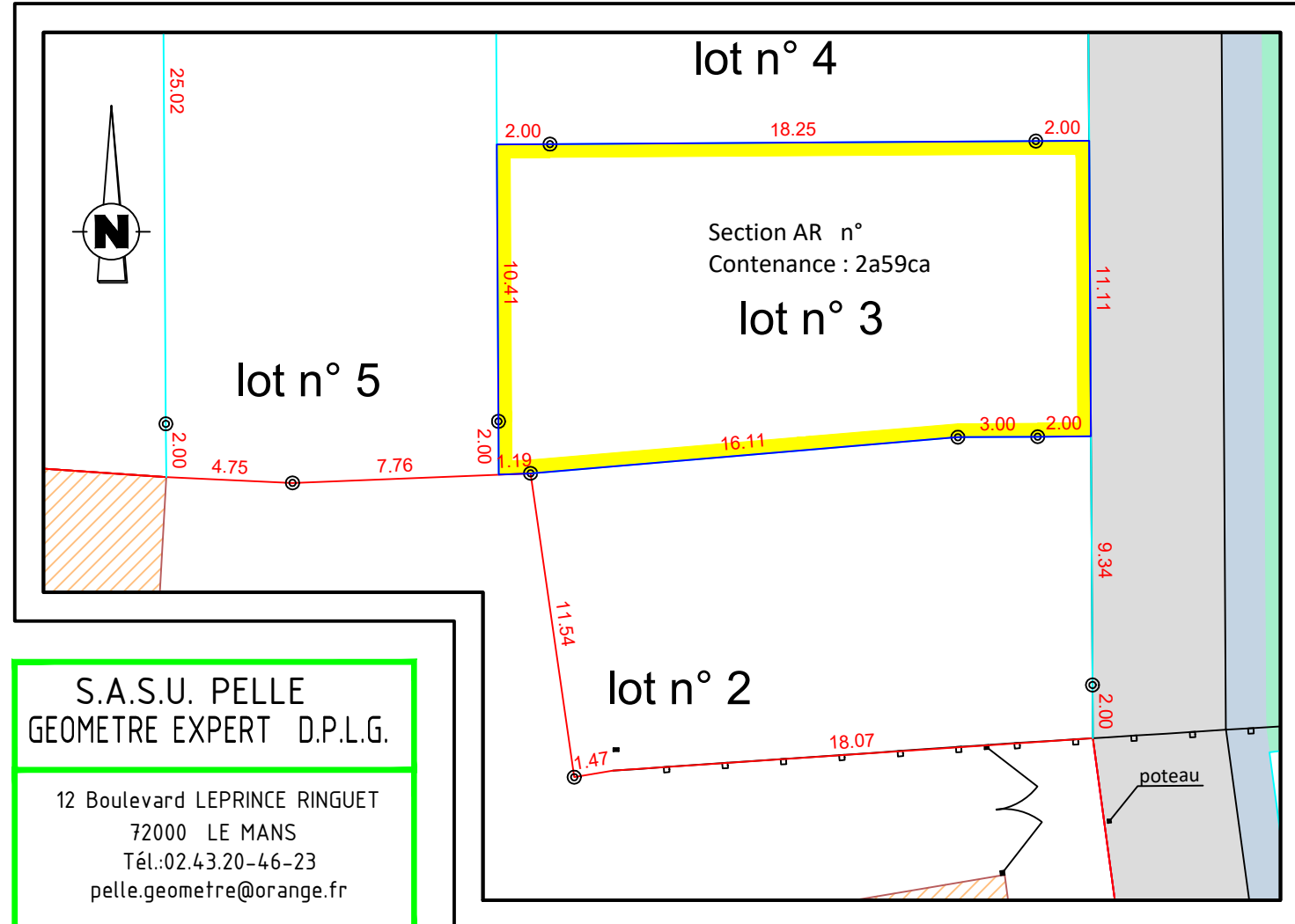
Lotissement " l'Ecrin 1 et l'Ecrin 2 "

## PLAN DE VENTE DU LOT 3

PLAN DE SITUATION



PLAN DE BORNAGE ECHELLE 1 / 250



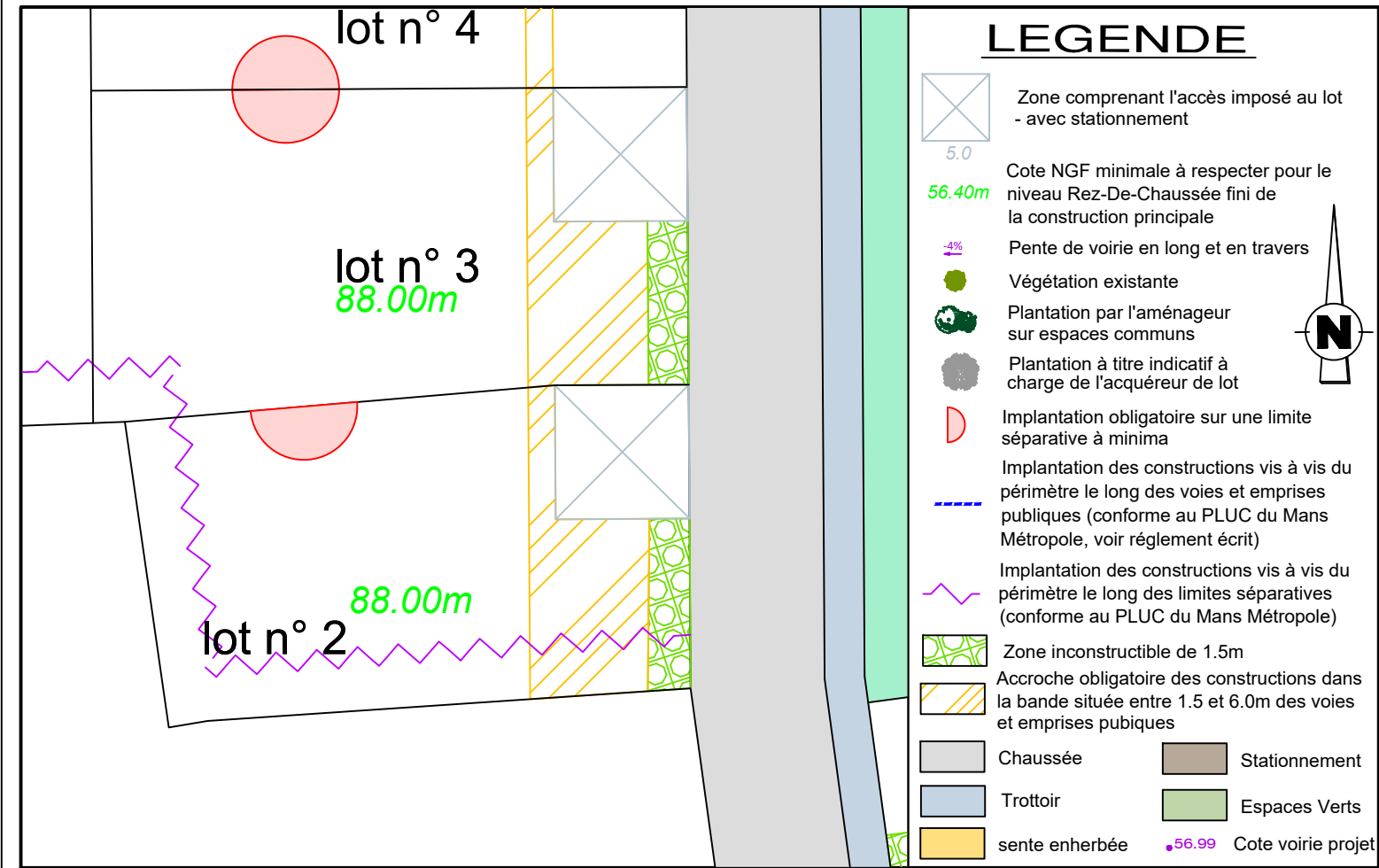
**S.A.S.U. PELLE**  
GEOMETRE EXPERT D.P.L.G.

12 Boulevard LEPRINCE RINGUET  
72000 LE MANS  
Tél.:02.43.20-46-23  
pelle.geometre@orange.fr



TIML  
1, rue Charles Fabry  
72013 LE MANS

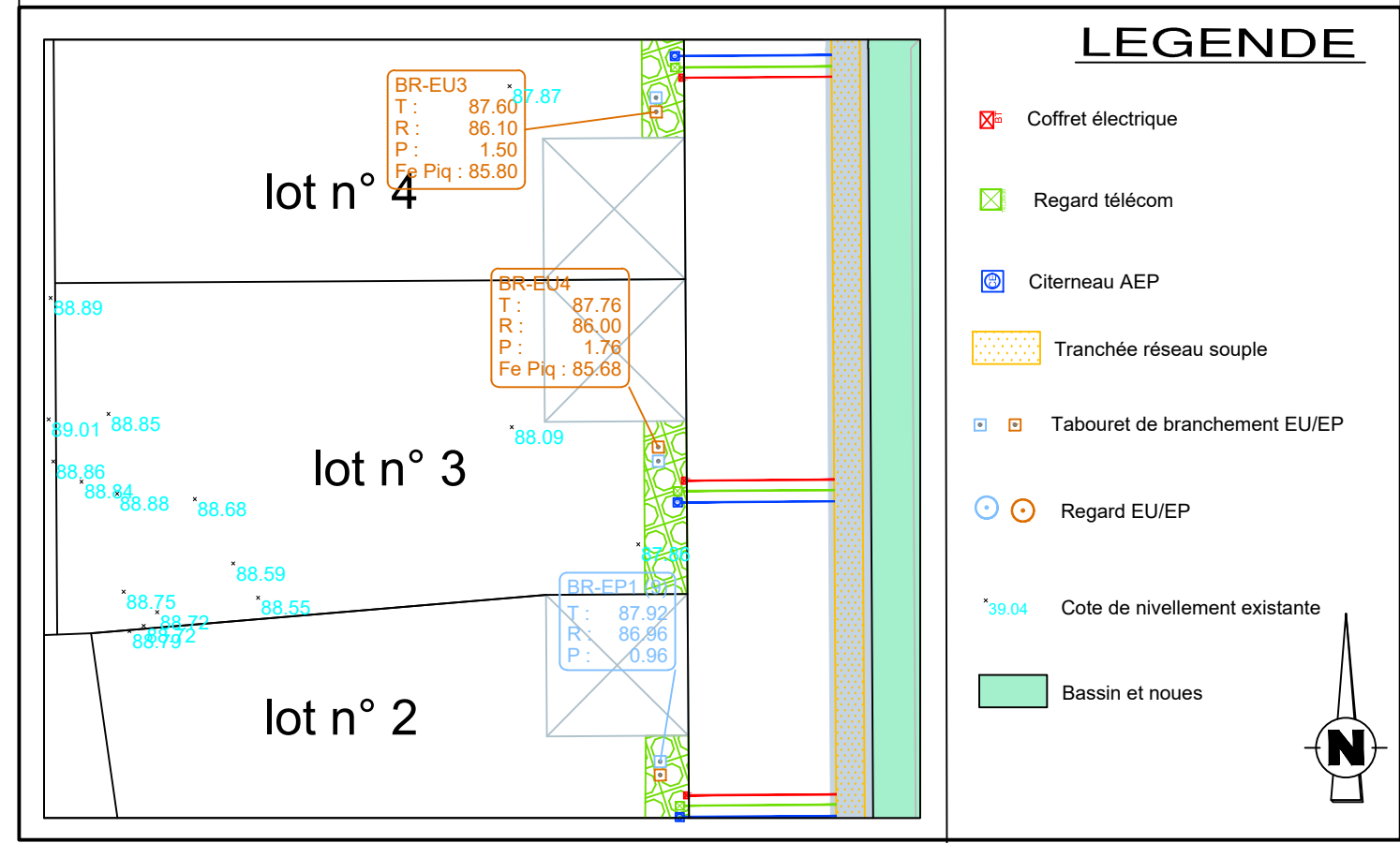
## REGLEMENT GRAPHIQUE ECHELLE 1/250



### LEGENDE

- Zone comprenant l'accès imposé au lot - avec stationnement
- Cote NGF minimale à respecter pour le niveau Rez-De-Chaussée fini de la construction principale
- Pente de voirie en long et en travers
- Végétation existante
- Plantation par l'aménageur sur espaces communs
- Plantation à titre indicatif à charge de l'acquéreur de lot
- Implantation obligatoire sur une limite séparative à minima
- Implantation des constructions vis à vis du périmètre le long des voies et emprises publiques (conforme au PLUC du Mans Métropole, voir règlement écrit)
- Implantation des constructions vis à vis du périmètre le long des limites séparatives (conforme au PLUC du Mans Métropole)
- Zone inconstructible de 1.5m
- Accroche obligatoire des constructions dans la bande située entre 1.5 et 6.0m des voies et emprises publiques
- Chaussée
- Stationnement
- Trottoir
- Espaces Verts
- sente enherbée
- Cote voirie projet

PLAN DES RESEAUX ECHELLE 1 / 250



### LEGENDE

- Coffret électrique
- Regard télécom
- Citerneau AEP
- Tranchée réseau souple
- Tabouret de branchement EU/EP
- Regard EU/EP
- Cote de nivellement existante
- Bassin et noues